

L'INSCRIPTION
DE LA STÈLE DES VAUTOURS,

PAR

M. FR. THUREAU-DANGIN.

(Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

1897, f. 240

L'inscription du célèbre et très antique monument connu sous le nom de *Stèle des Vautours* est restée, jusqu'ici, à peu près lettre close; les tentatives faites pour en dégager un sens suivi n'ont abouti qu'à un résultat négatif. La raison d'un pareil échec est dans l'absence, jusqu'à ces derniers temps, d'éléments de comparaison suffisants. Cette lacune vient d'être largement comblée; les dernières fouilles de Chaldée ont mis au jour de nombreux textes qui permettent d'aborder l'étude de la stèle avec plus de succès. L'Académie me permettra de lui exposer sommairement les résultats que j'ai pu obtenir en m'aidant de ces nouveaux documents⁽¹⁾.

Les fragments subsistants de la stèle sont, on le sait, au nombre de six; la détermination de la situation respective de ces morceaux présentait de grandes difficultés qui ont été résolues par M. Heuzey d'une façon qu'on peut considérer comme définitive. Ce travail archéologique, qui facilite singulièrement

(1) On ne trouvera dans cette note que de premières indications générales; mon intention est de donner ultérieurement sur le même monument une étude plus complète, à laquelle je me permets de renvoyer dès maintenant pour tout ce qui concerne la transcription du texte et le commentaire philologique.



la tâche du traducteur, a permis de restituer hypothétiquement la forme et les dimensions du monument; c'était une dalle d'environ 1 m. 50 de largeur et 2 mètres de hauteur, sommairement taillée en demi-cercle à sa partie supérieure. Les deux faces étaient couvertes de bas-reliefs en même temps que de signes d'écriture; l'une d'elles conserve des fragments de représentations divines, en particulier une figure relativement colossale, le dieu Ningirsou qui soulève un filet où sont jetés pêle-mêle les ennemis de Shirpourla; l'autre présente des scènes plus complètes, scènes de guerre, de funérailles, de sacrifices disposées par registres. Cette dernière face, à laquelle les vautours se disputant les cadavres des ennemis donnent un si tragique aspect, est celle qu'on était jusqu'ici disposé à considérer comme l'endroit; cette opinion, qui d'ailleurs n'était admise que comme provisoire, doit tomber devant l'examen du texte. En effet, le passage qui forme de toute évidence la conclusion de l'inscription se trouve sur la partie inférieure de cette face qui est, par suite, non l'endroit ainsi qu'on le pensait, mais l'envers. Voici le passage auquel nous faisons allusion; il y a peut-être intérêt à le citer dès maintenant parce qu'il fournit comme un résumé du texte tout entier : « Stèle : son nom — personne n'a encore vu son nom — est « (*dingir-*) *Nin-gir-su en men-lum-ma nam-ti id-kish-edin-na* » (c'est-à-dire : ô dieu Ningirsou, seigneur de la tiare splendide, fais durer le canal Kishédin); stèle du Gouédin, le territoire cher au dieu Ningirsou que moi Eanadou au dieu Ningirsou j'ai restitué. . . »

On savait déjà par les travaux de M. Oppert et de M. Heuzey que la stèle avait été élevée par le très ancien roi dont le nom peut être lu Eanadou; à ce fait le passage précité ajoute une donnée précieuse, à savoir que la stèle aurait été élevée par Eanadou spécialement pour commémorer la réintégration dans le territoire de Shirpoula d'une province appelée Gouédin. Quant à la contrée ennemie sur laquelle cette province aurait

été reprise, elle n'est autre que le pays de Gishban, ainsi qu'il résulte clairement du passage suivant d'une inscription inédite d'Eanadou actuellement à Constantinople : « Gishban, qui avait envahi le Gouédin, je mis en pièces et au dieu Ningirsou son territoire aimé le Gouédin je restituai. » Nous retiendrons ces premières indications qui nous aideront à retrouver la suite et le lien des différents fragments du texte, en même temps que la signification et la portée de l'ensemble.

On ne possède pas le commencement de l'inscription; on peut seulement conjecturer, par les parties restantes des premières colonnes, que ce début était consacré à l'exposé des relations entre le pays de Gishban et celui de Shirpourla sous les prédécesseurs d'Eanadou.

Après ces préliminaires, vient l'exposé des faits relatifs au règne d'Eanadou : on trouve d'abord l'énumération de différents travaux exécutés par ce roi en l'honneur d'Innanna, de Ninkharsag et de Ningirsou. Voici la conclusion de ce passage : « Moi Eanadou, le fort, l'élu du dieu Ningirsou, le pays je l'ai canalisé, les travaux d'embellissement je les ai faits. ».

On entre ensuite sans transition dans le vif du sujet par le récit de l'agression d'un patési de Gishban : « Gounammidè (?), patési de Gishban, suivant les ordres de son dieu . . . , le Gouédin, le territoire cher au dieu Ningirsou, il le ravagea . . . » Ici une lacune; pour la suite on ne possède que des passages fragmentaires. Il est néanmoins possible de restituer la marche générale du récit : on constate que l'occupation étrangère n'a pu durer longtemps et que l'ennemi a fini par être repoussé. « Je fis fureur, — tels sont les termes du texte, — et au milieu de Gishban je le broyai. » Plus loin on peut lire cette phrase qui fournit le premier exemple d'une image hardie, fréquente par la suite dans les inscriptions assyriennes : « Moi Eanadou, sur Gishban, pareil à l'ouragan des cieux, j'ai fait tomber uneaverse. » Enfin, comme conclusion du récit de cette campagne

victorieuse, nous trouvons mentionné le fait qui, ainsi que nous l'avons vu, forme comme le centre de l'inscription tout entière : « Au dieu Ningirsou son territoire aimé le Gouédin j'ai restitué. »

Les fragments que nous avons maintenant à étudier appartiennent au bas de la stèle. On y remarque des expressions d'un caractère particulier, qui se répètent à intervalles éloignés et qu'on trouve encore reproduites sur l'autre face dans la partie supérieure du monument; frappé de ce fait, je rapprochai les passages parallèles et, en les combinant, je parvins à reconstituer une longue formule qui est comme le libellé du traité qui termina la guerre entre Shirpourla et Gishban. On verra, par l'essai de traduction qui suit, de quelles nombreuses garanties Eanadou s'entoura pour s'assurer le fruit de sa victoire.

« Moi Eanadou, le serment du dieu Outou, du roi plein de flammes, aux hommes de Gishban j'ai prêté; j'ai juré. Les hommes de Gishban à Eanadou ont juré; le dieu Outou [le roi plein de flammes ils ont attesté]. . . » Ici une courte lacune; le texte reprend en ces termes : « . . . Un fossé de délimitation j'ai creusé. Si, dans la suite des temps, le territoire du dieu Ningirsou est envahi, si ce fossé est franchi, si la borne en est enlevée, qu'au jour de l'envahissement le serment du dieu Outou, du roi plein de flammes, par lequel ils ont juré, contre Gishban s'élève. Moi Eanadou, j'ai agi en homme entendu : une colombe et un . . . devant le BA-BI-SIG⁽¹⁾ j'ai placé; j'ai séparé leur . . . Au dieu Outou, au roi plein de flammes, dans la ville de Larsa, dans le temple Ebabbar, de jeunes taureaux j'ai sacrifiés. Moi, Eanadou, je suis plein de déférence pour mon roi le dieu Outou. Si quelqu'un d'entre les hommes de Gishban . . . revient (sur le serment prêté) et dans l'avenir élève

⁽¹⁾ Lecture provisoire.

des réclamations, que, le jour où il tiendrait un pareil langage, le serment du dieu Outou, du roi plein de flammes, par lequel ils ont juré, contre Gishban s'élève.»

Cette longue formule était, nous l'avons dit, répétée plusieurs fois, probablement jusqu'à sept fois, peut-être davantage; elle était, chaque fois, mise en rapport avec un dieu différent, et on trouve des passages fragmentaires avec le nom d'Enki, de Ninkharsag ou de Enzou. Tous les grands dieux de l'antique Chaldée étaient successivement pris à témoin du traité solennel conclu entre Gishban et Shirpourla, chacun recevant, dans la ville qui lui était spécialement consacrée, des sacrifices appropriés. La dernière divinité dont le nom soit attesté est Ninki; ici les imprécations finales sont encore plus terribles : «Si quel'un parmi les hommes de Gishban revient sur le serment prêté et dans l'avenir élève des réclamations, que, le jour où il tiendrait un pareil langage, la déesse Ninki, par laquelle ils ont juré, retranche de la surface (?) de la terre la puissance de Gishban et, si Gishban franchit le fossé, que la déesse Ninki fasse disparaître son pouvoir.»

Il y a entre ces formules et celles qu'on peut relever sur les pierres telles que le caillou Michaux, ou sur les plus anciens contrats, de curieuses analogies. C'est, en effet, dans des formes semblables, quoique moins solennelles, que s'opérait la cession d'un terrain entre particuliers : mêmes serments réciproques, mêmes précautions contre les réclamations éventuelles. Ces petits États de la primitive Chaldée peuvent être comparés à des champs, dont le dieu local serait le propriétaire et le patési l'intendant. Des canaux sillonnaient en tous sens les basses terres qui s'étendent entre le cours inférieur du Tigre et celui de l'Euphrate, et leurs branchements formaient tout naturellement des divisions entre les champs; le champ du dieu, c'est-à-dire le territoire de la cité, était limité par des fossés semblables. Comme le domaine de tel particulier, chaque

État avait sa pierre bornale près du fossé de séparation. Quant aux guerres entre pays limitrophes, elles font songer à des querelles entre propriétaires voisins : les hostilités commencent par l'enjambement du fossé et le déplacement de la borne.

Poursuivons l'étude de l'inscription; immédiatement après les formules du traité on lit ces mots : « Eanadou, roi de Shir-pourla, doué de force par Enlil, nourri du lait propice de la déesse Ninkharsag. . . » et toute la série des titres connus. C'est un nouveau paragraphe qui commence. Le milieu en a disparu; voici un essai de traduction de la partie restante, qui comprend seulement les extrémités des colonnes : « . . . j'ai renversé sous le joug; la tour d'Ourov-^a ⁽¹⁾ et son patési. . . j'ai renversé sous le joug. . . Aroua j'ai détruit; l'ensemble (?) du pays de Shoumer j'ai renversé sous le joug. »

On voit par ces fragments que Eanadou prenait prétexte de son traité avec Gishban pour raconter une fois de plus ses autres campagnes; le récit des mêmes guerres se trouve plus complet, d'une part, sur la brique qui a été traduite par M. Oppert et, d'autre part, sur le galet dont M. Heuzey a entretenu l'Académie ⁽²⁾. L'intérêt principal de notre passage est dans la mention de Shoumer; sous ce terme général, qui désignait la contrée arrosée par le cours inférieur du Tigre et de l'Euphrate, se trouvait comprise la majeure partie des petits États conquis par Eanadou.

De la partie finale de l'inscription il ne reste que quelques cases qu'on peut traduire ainsi : « Au dieu Ningirsou j'ai élevé une stèle. » Ensuite on lit la souscription que nous avons citée en commençant.

⁽¹⁾ Lecture provisoire du signe qui est composé de ourov et de a et que j'ai transcrit ailleurs (*Rev. Sémi.*, janvier, p. 68) *gishgal*; cette dernière lecture convient mieux à tabl. comp. n° 58.

⁽²⁾ J'ai donné un essai de traduction de ce texte dans le numéro de janvier 1897 de la *Rev. Sémi.*, p. 66 et suiv.

Le texte, malheureusement trop fragmentaire, que nous venons d'analyser s'étendait sur le champ, sur les listels, sur les tranches, enfin sur toutes les parties laissées libres par les représentations figurées; il est à noter que les divisions que nous avons établies, d'après le sens et pour la clarté de l'exposition, n'étaient marquées par rien d'extérieur. Lorsque le monument était intact, il n'y avait, semble-t-il, aucune solution de continuité dans cette longue inscription.

Quant aux légendes qu'on voit gravées à côté de certaines figures, elles sont indépendantes du texte principal et doivent être étudiées à part. Ainsi, en relation avec chacune des représentations du roi, on lit une formule dont voici le sens : « Eanadou le conquérant du dieu Ningirsou. » D'autre part, derrière une figure représentant un ennemi atteint par la lance du roi, se trouvent deux cases où M. Heuzey a déjà reconnu le titre de roi de Kish; la case précédente, qui contenait sans doute le nom de ce roi, est malheureusement coupée en son milieu par une cassure : un premier signe peut être assimilé à AL; le fragment d'un second signe paraît devoir se référer à ZOU. On aurait ainsi deux éléments du nom; peut-être pourrait-on les compléter en Al-zou-zou, groupe, jusqu'ici inexplicable, qui apparaît en plusieurs endroits d'une inscription d'Eanadou actuellement à Londres. Les deux textes s'éclairant ainsi l'un l'autre, notre passage devra être lu : « Alzouzou roi de Kish », et la partie terminale du texte de Londres pourra être interprétée comme une sorte de chant de guerre, célébrant la victoire d'Eanadou sur Alzouzou, la capture du roi ennemi, la destruction de sa stèle.

Ces quelques brèves indications suffiront à montrer l'intérêt exceptionnel de l'inscription gravée sur la stèle des Vautours; c'est un texte d'un caractère unique dans toute l'épigraphie chaldéenne ou assyro-babylonienne; c'est de plus, avec le cône d'Entéména et le galet d'Eanadou, le plus important té-

moins de cette période reculée de l'histoire orientale qui précède l'œuvre d'unification accomplie par Sargon l'Ancien et que, suivant la chronologie la plus généralement admise, on ne saurait placer beaucoup plus bas que l'an 4000 avant notre ère.